

INITIATIVES JEUNES SAISON 3

VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 30 ANS & VOUS AVEZ UN

# PROJET

SOLIDAIRE, CULTUREL, INNOVANT ou SPORTIF ?



CHAMPAGNE  
BOURGOGNE

**NOUS VOUS ACCOMPAGNONS !**

Prêts de salles, conseils, contacts, subventions...

Informez-vous sur [ca-cb.fr](http://ca-cb.fr) ou dans les agences  
Crédit Agricole de Dijon ou agglomération\* .

# AVEC INITIATIVES JEUNES

## LE CRÉDIT AGRICOLE AIDE LES JEUNES DIJONNAIS À CONCRÉTISER LEUR

# PROJET

**VOUS AVEZ ENTRE 18 ET 30 ANS ET VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UN PROJET QUI VOUS TIENT À CŒUR ?**

C'est le moment ou jamais ! Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne vous invite à participer à **INITIATIVES JEUNES** : une opération inédite visant à vous aider dans la réalisation de votre projet humanitaire, artistique, culturel, sportif, citoyen, économique mais aussi environnemental...

Pour cela, rien de plus simple, que vous soyez seul ou plusieurs, il vous suffit de remplir un dossier de candidature. Une fois votre dossier complété, déposé et accepté, vous devrez convaincre le jury et lui prouver votre motivation ! Si votre projet est retenu, le Crédit Agricole vous donnera un réel coup de pouce en vous apportant un soutien adapté à vos besoins : aide financière, logistique, conseils, communication...

**POUR PARTICIPER À INITIATIVES JEUNES, IL FAUT REMPLIR CERTAINES CONDITIONS :**

- AVOIR ENTRE 18 ET 30 ANS.
- AVOIR UN PROJET PERSONNEL OU COLLECTIF EN ADÉQUATION AVEC LES VALEURS D'INITIATIVES JEUNES.

Le projet peut revêtir un caractère humanitaire, social, culturel, artistique, sportif, citoyen, économique, environnemental ou agir en faveur du patrimoine. Sont exclus tous les projets à caractère religieux ou politique. Le projet doit être réalisé au bénéfice des territoires de l'agglomération dijonnaise. Leur utilité ou intérêt local sera particulièrement examiné et privilégié.

**Votre motivation fera la différence ! N'hésitez pas à insister sur les valeurs que vous défendez : solidarité, utilité, créativité, innovation, valorisation de votre quartier ou de votre ville...**

## LES ÉTAPES

- 1 Téléchargez ou retirez votre dossier.**  
Vous avez la possibilité de télécharger votre dossier de candidature sur [www.ca-cb.fr/particuliers/InitiativesJeunes.html](http://www.ca-cb.fr/particuliers/InitiativesJeunes.html) ou de le retirer directement dans une des agences Crédit Agricole de Dijon ou agglomération\*.
- 2 Après avoir rempli votre dossier de candidature, envoyez-le par mail à [initiatives.jeunes@ca-cb.fr](mailto:initiatives.jeunes@ca-cb.fr) ou déposez-le dans une des agences Crédit Agricole de Dijon ou agglomération\*. Dates limite de réception : 1<sup>ère</sup> session avant le 25 novembre 2017, 2<sup>ème</sup> session avant le 25 juin 2018.**
- 3 Après une première instruction de votre dossier, une réponse vous sera apportée** sur son éligibilité par téléphone ou par mail dans les meilleurs délais.
- 4 Si votre dossier est sélectionné, une date de présentation devant le jury vous sera communiquée dans les meilleurs délais.**

# TENTEZ VOTRE CHANCE !

Informez-vous sur [ca-cb.fr](http://ca-cb.fr) ou dans les agences Crédit Agricole de Dijon ou agglomération\*.

\*Agences de Dijon, Chenôve, Chevigny St-Sauveur, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Quétigny, Saint-Apollinaire et Talant.  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 TROYES - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.